

Citadelle - Délégation de service public - Rapport sur l'exercice 1997

M. VUILLEMIN, Premier Adjoint, Rapporteur : La délégation de service public du site de la Citadelle concerne la gestion, l'animation et la mise en valeur.

La SEM de la Citadelle est titulaire du contrat de délégation en date du 27 juin 1994, modifié par avenants des 3 janvier 1996 (adaptation du contrat), 10 février 1997 (régime TVA sur les fluides), 15 juillet 1997 (activité de restauration rapide) et 30 janvier 1998 (réductions tarifaires - prise en charge de certains investissements - contrats - gratuités).

1. Analyse de l'activité déléguée en 1997

A - Les évolutions

La SEM de la Citadelle a, en 1997, poursuivi l'action engagée depuis 3 ans dans les domaines suivants :

a) Fréquentation : établie à 255 384 pour l'ensemble du site (dont 198 371 pour le Front Royal), elle comprend notamment 170 644 payants (soit + 50 000 depuis 3 ans).

En volume, la progression des entrées payantes au Front Royal est de 4,5 % en 1997 par rapport à 1996.

b) Accueil : le développement de la restauration rapide, facilité par un accord avec le Restaurant «Le Vauban», enrichit le cadre d'accueil des visiteurs.

L'accueil «visiteurs» au Front Saint- Etienne a été amélioré.

c) Promotion : la campagne en Bourgogne (Dijon) au printemps 1997, première du genre, a donné de bons résultats. Le développement de la prospection auprès des groupes est également à noter, avec des retombées positives.

d) Animation : le budget consacré demeure faible mais permet néanmoins de proposer tout au long de l'année une série d'événements originaux.

e) Centres d'intérêt : on notera l'ouverture du Noctarium et de nouvelles salles au Musée Comtois.

B - Les interrogations

a) Les tarifs : ils n'ont pas évolué en 1997. La tendance à la diminution du nombre de familles ou individuels visitant le site s'est confirmée.

Des mesures correctrices ont été prises par le Conseil Municipal en janvier 1998 et visent à :

- poursuivre le programme d'investissement,
- dynamiser la fréquentation,
- permettre de dégager des recettes supplémentaires par la promotion et l'animation.

b) Le mode d'accès : faute d'un dispositif permanent, la navette de bus sera, cet été, à nouveau reconduite, la saison 1997 ayant montré son utilité.

C - Bilan

Le rythme de développement escompté en 1994 n'est que partiellement atteint. Des raisons économiques (concurrence forte, baisse de pouvoir d'achat) et financières (investissements coûteux, coût de fonctionnement du site important) expliquent cette situation.

Cependant, la rénovation des centres d'intérêt est bien engagée et, grâce au concours de toutes les énergies, l'accueil est bien amélioré (horaires, restauration, boutique, audio-guidage, etc.).

Cela fait que, même insuffisante, la progression des entrées payantes est forte : + 41 % en 3 ans.

La Ville, actionnaire majoritaire de la SEM gestionnaire, souhaite que la stratégie tarifaire mise en oeuvre en 1998 produise pleinement ses fruits afin de poursuivre le mouvement engagé.

2. Analyse financière de l'activité déléguée

A - Les comptes de la SEM en 1997

Ils se soldent par un excédent de 5 912 F et le versement à la Ville, pour la première fois depuis 1994, d'une redevance de 334 KF. Elle sera affectée aux collections muséographiques de la Citadelle.

Les recettes évoluent à la hausse, sous l'effet de l'augmentation de la fréquentation payante, notamment les groupes. La part des activités «boutique» et «restauration rapide» augmente.

On notera, au niveau des dépenses, la stabilisation de l'annuité d'emprunt, reflet du ralentissement des investissements, cette prudence étant nécessaire au maintien de l'équilibre financier à long terme.

B - Comptes consolidés en 1997

La Ville demeure chargée des tâches de conservation, gardiennage et maintenance courante. Elle affecte pour cela plus de 50 agents à la Citadelle ; la SEM emploie, elle, 10 agents à temps plein (saisonniers compris) aux tâches d'accueil, promotion et administration.

La dépense municipale est de 11 200 KF. Elle évolue comme celle des autres services.

Si l'on ajoute les dépenses de la SEM (9 000 KF), on aboutit à un budget annuel **de l'ordre de 20 000 KF par an** pour la Citadelle.

La Ville ne reçoit aucune subvention de fonctionnement de la part de ses partenaires.

C - Synthèse

La SEM équilibre ses comptes sans disposer de marges de manoeuvre importantes. On notera que le sérieux de la gestion financière de la société permet d'obtenir une situation de bilan tout à fait saine.

L'engagement municipal, constitué de dépenses de personnel essentiellement liées aux activités muséographiques, ne comprenait pas, en 1997, le versement de subventions à la SEM (hors gratuités compensées pour 300 KF).

«**M. VUILLEMIN** : Deux mots peut-être pour commenter très rapidement ce document, il y a deux volets : l'analyse de l'activité et l'analyse de la situation financière, notamment par rapport à la Ville. En ce qui concerne la fréquentation, on observe une augmentation notamment des entrées payantes + 50 000 depuis 3 ans, et une amélioration des conditions de la qualité de l'accueil. La réflexion sur les tarifs conduite l'an dernier a débouché sur de nouvelles mesures que nous avons adoptées cette année : baisse de la tarification, prise en charge par la Ville, etc.

En ce qui concerne l'analyse financière de l'activité déléguée, c'est important de noter que les comptes 1997 se soldent par un excédent, un excédent modeste c'est vrai, mais un excédent et le versement à la Ville pour la première fois depuis 1994 d'une redevance de 330 000 F affectés comme cela est prévu aux collections muséographiques de la Citadelle.

S'agissant des comptes consolidés, les dépenses municipales s'élèvent à 11 200 000 F dont environ 10 MF de salaires. S'il y a des questions, j'y répondrai.

Je voudrais aussi signaler une nouvelle fois que la Citadelle, le monument le plus visité de la Franche-Comté, ne reçoit aucune subvention de fonctionnement de la part des autres collectivités».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions de Contrôle Financier et du Budget, le Conseil Municipal a pris acte du présent rapport.

Récépissé préfectoral du 29 juin 1998.